

La Fondation Etrillard lance un nouveau prix

Doté de 30 000 CHF, le Prix «Nature dans la ville» de la fondation franco-suisse entend soutenir les projets publics ou privés visant à favoriser la biodiversité et le végétal en milieu urbain.

Texte: Alain-Xavier Wurst

À l'issue de quatre éditions du Prix du Patrimoine Naturel, la Fondation Etrillard basée à Genève a décidé de faire évoluer cette distinction, qui devient désormais le Prix «Nature dans la ville». Doté de 30 000 CHF, ce prix annuel soutient la réalisation d'aménagements paysagers contribuant à enrichir la biodiversité et la qualité de vie dans les villes, en Suisse et en France: parc, jardin, potager ou verger urbain, promenade, berge aménagée... D'une manière générale, tout aménagement favorisant la présence du vivant au cœur de la ville. Ouvert depuis le 6 janvier 2026, l'appel à candidatures court jusqu'au 10 avril 2026, date limite d'envoi des dossiers.

Les projets pourront être portés par des acteurs publics (collectivité territoriale, établissement public) ou privés (entreprise,

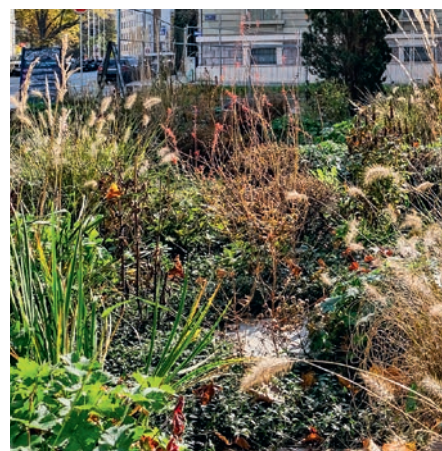
association...), à condition que les sites soient accessibles au plus grand nombre et gérés dans une démarche désintéressée. Ces projets devront répondre à trois impératifs: contribuer à l'amélioration de la qualité du cadre de vie des habitants, transformer de manière significative le lieu d'implantation et enfin, favoriser et préserver la biodiversité dans une démarche écologique et pédagogique.

Collaboration avec Plante & Cité

Le Prix a été développé en collaboration avec Plante & Cité Suisse et France, chargées d'évaluer la faisabilité technique et financière des projets, ainsi que leur pérennité. «Nous avons souhaité travailler avec un partenaire scientifique spécialisé sur les questions de nature en ville. Plante & Cité est un acteur incontournable sur cette thématique. Leurs experts nous ont aidés à dresser un bilan de l'existant, à nous positionner et à rédiger les dossiers de candidatures. De même pour les grilles d'évaluation et le règlement», explique Eglantine Petit, membre du conseil de la Fondation et responsable du Pôle Patrimoine naturel. Un jury extérieur franco-suisse de 4 personnes sélectionnera le projet lauréat.

«Nous avons lancé le Prix «Nature dans la ville» car nous avons constaté que cette thématique n'était peut-être pas encore suffisamment soutenue. Or, elle concerne le quotidien de chacun. Les villes sont particulièrement impactées par le réchauffement climatique, car elles accumulent et amplifient la chaleur», ajoute Eglantine Petit. Rappelons qu'en Suisse, 74% de la population habite en agglomération.

Eglantine Petit, membre du conseil de la Fondation Etrillard. photo: mäd



L'aménagement du jardin du Pré l'Evêque (en haut) et la végétalisation autour de l'Eglise du Sacré-Cœur, à Genève, deux sources potentielles d'inspiration pour les projets candidats au prix de la Fondation Etrillard «Nature dans la ville». photos: Lionel Devaux

La règle des 3-30-300 de l'OMS

De nombreuses recherches internationales ont démontré les bienfaits des arbres et des espaces de nature en ville sur la santé (voir article p. 28). Ceux-ci atténuent, entre autres, les périodes de stress thermique pendant les canicules, en baissant la température perçue jusqu'à 10°C. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a formalisé ces résultats à travers la règle des 3-30-300: voir 3 arbres depuis son domicile, bénéficier d'au moins 30% de couverture arborée dans son quartier et se trouver à moins de 300 mètres d'un parc. «C'est dans cette perspective que la Fondation Etrillard, à travers son nouveau prix, souhaite favoriser des projets à impact concret sur la végétalisation des villes et la reconnexion des habitants avec la nature», a conclu Eglantine Petit.

Date limite de candidature: 10. avril 2026

www.fondationetrillard.ch